

**Département  
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

-----

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 25.02.2025  
Convocation faite  
Le 11.02.2025**

**Délibération  
N°2025-02-019**

**Délégation au Président  
pour fixer les gratifications  
de la Communauté à des  
personnalités en  
reconnaissance de leurs  
actions ou services rendus  
au bénéfice de la  
Communauté**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----

## **EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----

**Séance du 17 février 2025**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi dix-sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2025-02-030), M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), Jean-Claude GRAVIER, M<sup>me</sup> Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Fabien PRIGNON (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2025-02-031), Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), M<sup>me</sup> Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION, M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, Angéline COURTOIS (pouvoir à M. Jean-Luc GRABOWSKI).

M. Jean-Pol DEVRESSE en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu le décret n°2007-450 du 25 mars 2007,

Vu l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2022-12-234 du 20 décembre 2022, approuvant l'attribution de gratifications à des personnalités ayant rendu des services ou accompli des actions remarquables au bénéfice de la Communauté et extérieures,

Entendu la demande de précision sur le plafond de 2 000 €, et la réponse du Président sur le fait qu'il s'agit de 2 000 € maximum par gratification,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

\* **approuve** le plafond fixé à 2 000 € maximum par gratification pour encadrer ces dépenses et garantir leur maîtrise,

\* **donne** délégation au Président pour offrir des gratifications à des personnalités en reconnaissance de leurs actions ou services rendu au bénéfice de la Communauté, concernant notamment :

- Les élus du territoire communautaire,
- Les élus du Département des Ardennes,
- Les élus de la Région Grand Est,
- Les hauts fonctionnaires de l'Etat,
- Les directeurs d'entreprises du territoire communautaire,
- Les médecins s'installant sur le territoire communautaire (pacte de bienvenue).

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a vertical line extending downwards from the 'D'.